

Passage sur une propriété privée en pleine nature

Par mav, le 25/08/2014 à 14:29

Bonjour,

Je suis tombé sur ce forum en faisant des recherches au sujet d'un "cas pratique" de randonnée en montagne traversant une propriété privée et comme les avis m'avaient l'air éclairés j'en profite...

Bien qu'elles aient l'air sauvage, la très grande majorité de nos montagnes alpines sont privées, que ce soit des forêts, des alpages, des lacs, etc... En règle générale il n'y a pas de problème pour traverser librement ces propriétés pour randonner, même les éleveurs laissent en général des portillons dans les clôtures pour permettre le passage.

Or j'ai récemment été confronté à un cas d'interdiction. Je m'explique : il s'agit d'une combe assez vaste délimitée par des crêtes rocheuses avec quelques cols élevés (>2500m) basculant sur d'autres versants. En bas la combe se rétrécit, le terrain est raide et l'accès n'est possible que par deux sentiers. Sur ces deux sentiers sont posés des panneaux "propriété privée, chasse privée, accès interdit tir à balles". Malgré la raideur du versant on peut toujours accéder à cette combe soit par le haut depuis un col, soit en coupant en forêt entre les deux sentiers ce qui n'est pas simple.

Cette combe n'abrite aucune construction, aucun ouvrage (sauf une prise d'eau EDF). Elle est au contraire maintenue à l'état sauvage car la SCI qui la possède et y organise des journées de chasse privée certainement lucratives. Elle n'a donc pas intérêt à voir la fréquentation des randonneurs augmenter puisqu'elle pourrait éventuellement faire fuir les animaux.

Mes questions sont les suivantes :

- ces seuls panneaux suffisent ils à interdire l'accès à cette propriété par ailleurs non close ? (ce qui voudrait dire que n'importe quel espace naturel est "privatisable" facilement)
- le fait de divulguer sur internet un itinéraire de randonnée vers un lac de montagne situé dans cette propriété est il répréhensible même en indiquant qu'il s'agit d'une propriété privée ?

merci d'avance !